

Pour pouvoir bénéficier de l'aide Val-de-Marne solidarité (anciennement chèque solidarité), il faut impérativement remplir trois conditions :

- Résider dans le Val-de-Marne.
- Avoir déclaré vos revenus 2019 dans le Val-de-Marne.
- Être non imposable, c'est-à-dire avoir un impôt sur le revenu net avant correction strictement inférieur à 62 €.

Les pièces justificatives à fournir obligatoirement sont :

- La photocopie recto verso de **vos avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019** (**Attention** : votre avis d'imposition doit être correctement photocopie).
- Votre **relevé d'identité bancaire** (RIB).

Le dossier complet (formulaire et justificatifs) doit être envoyé **entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020**, date de fin des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi) à :

Val-de-Marne solidarité 2020
Conseil départemental du Val-de-Marne - 94054 Créteil Cedex.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.**Identité du demandeur (ÉCRIRE EN MAJUSCULES)**

M.

Mme

Date de naissance :

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Adresse : _____

Bâtiment/escalier : _____

Code postal : Ville : _____Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel : _____

Identité du conjoint, à renseigner obligatoirement (ÉCRIRE EN MAJUSCULES)

(pour les personnes vivant en couple et ayant fait une déclaration d'impôt commune)

M.

Mme

Date de naissance :

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Date

Signature

Le montant de l'aide « Val-de-Marne solidarité pour les fêtes de fin d'année »

dépend de la composition du foyer fiscal (nombre d'adultes et d'enfants figurant sur l'avis d'imposition) :

1 à 3 personnes : 30 euros

4 à 5 personnes : 45 euros

6 personnes : 60 euros

Si la mise en place du virement n'est pas possible, vous pouvez recevoir un chèque :

cochez la case ci-contre (délai de traitement et de paiement plus long : 2 mois minimum) **Protection des données personnelles :**

J'accepte que le Département m'envoie des informations et le cas échéant, me contacte pour toute action ou manifestation départementale.

 Oui Non

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à une demande d'aide Val-de-Marne solidarité. Les destinataires de ces données sont la direction départementale de l'Action sociale et la direction de la Communication. La durée de conservation des données est de 5 ans après la fin de la campagne durant laquelle vous avez fait votre dernière demande.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne – Hôtel du Département – Direction de l'Action sociale – Val-de-Marne Solidarité – 94054 Créteil cedex, ou en utilisant le formulaire de contact sur www.valdemarne.fr/contact – catégorie « Données personnelles (CNIL, RGPD) ». Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.